

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°42/2024 DU 14 JUIN 2024
PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION ET SUR
L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;

Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération;

Vu la demande de l'entreprise LA CIBLE RÉSEAUX pour des travaux de raccordement au réseau fibre ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des travaux;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules avec ou sans moteur, entre le 89 du chemin des Écuries et le n°210 de la route du Mollaret se fera par alternat par feux tricolores sur chaussée rétrécie, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h et le stationnement sera interdit, pour la période du 24 juin 2024 jusqu'au 22 juillet 2024 inclus.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation, les feux tricolores et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par l'entreprise LA CIBLE RÉSEAUX. L'entreprise devra veiller à ce que l'accès des secours ne soit pas entravé pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Monsieur le Chef des Services Techniques,

Monsieur le Garde Champêtre de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 14 juin 2024

Fait à Vallorcine le 14 juin 2024

Le Maire,

